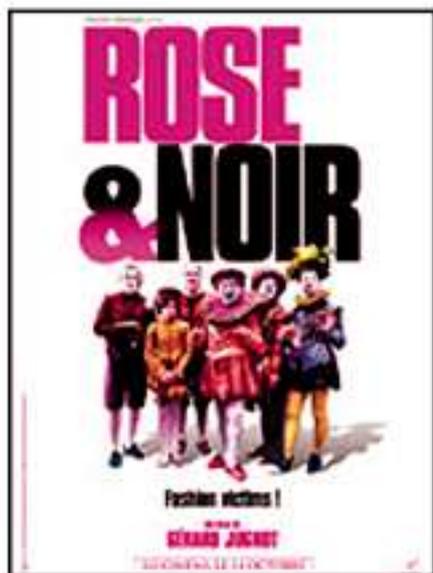


**CADEAU ABONNES
VAR-MATIN**

Avec **Var-matin**



Appellez le
04.93.18.26.24
le vendredi 11 septembre 2009
de 9 h 30 à 12 heures
en communiquant
votre numéro d'abonné et



**GAGNEZ
DEUX PLACES**

A l'occasion de **L'AVANT-PREMIERE**
du film **ROSE & NOIR**

Qui aura lieu le 15 septembre 2009
à 20 heures au Pathé Liberté de Toulon
avec la présence exceptionnelle de Gérard Jugnot
et Saïda Jawad

Attention, seuls les 30 premiers appelants
bénéficieront de deux invitations *

* Dans la limite des quotas disponibles

Jeu organisé par la société Nice-Matin RCS Nice 955 801 204 et réservé
exclusivement aux abonnés Var-Matin. La participation à ce jeu est
ouverte le 11 septembre 2009 de 9 h 30 à 12 h 00. A gagner : 60 places
de cinéma (soit 30 gagnants).

Un ancien adjoint du maire FN de Toulon accusé de corruption

HLM Le parquet a requis 5 ans de prison dont deux avec sursis à l'encontre de Jean-Pierre Calone

Jean-Pierre Calone, ancien adjoint au maire frontiste de Toulon à la fin des années 90, a-t-il profité de ses fonctions d'alors (président de l'office public des HLM Toulon Habitat) pour attribuer des logements sociaux à deux amies ?

Déjà condamné

A-t-il profité de son pouvoir pour « pistonner » du personnel superflu ? S'est-il laissé tenté par les « dons » d'entrepreneurs en échange d'une certaine bienveillance vis-à-vis d'in-

fractions au code des marchés publics ?

Autant de questions examinées hier par le tribunal correctionnel de Toulon devant lequel comparait Jean-Pierre Calone, déjà condamné en 2000 par la cour d'assises de Draguignan à douze ans de réclusion pour viols. Les débats ont duré plus de cinq heures et les conclusions du tribunal seront rendues le 30 septembre.

Cinq entrepreneurs sont également mis en examen dans cette affaire. Ils sont poursuivis pour avoir participé à un système de fausses factures permet-

tant à l'un d'entre eux – qui reconnaît les faits tout en minimisant l'implication présumée M. Calone – de profiter des marchés publics proposés par l'office HLM (aujourd'hui partie civile) au-delà de ce que permet la loi.

Témoignages à charge

Hier, le vice-procureur Régine Roux-Gourvil, a requis cinq ans de prison dont deux avec sursis à l'encontre de l'ancien élu. Des peines de prison avec sursis comprises entre dix mois

et trois ans ont été demandées pour les autres prévenus.

De son côté, l'office de HLM, représenté par M^e Patrick Lopasso, demande plusieurs centaines de milliers d'euros au titre du préjudice supposé.

M^e Michel Mas a plaidé la relaxe de son client. Jean-Pierre Calone, est victime selon lui du ressentiment de ses anciens subalternes qui ont témoigné à charge dans une instruction dont il s'est efforcé de souligner les failles.

ERIC MARMOTTANS
emarmottans@varmatin.com

Draguignan

Assassinat du brocanteur niçois : mère et fils se défaussent en appel

Que s'est-il réellement passé la nuit du 13 au 14 février 1998, dans cette chambre du motel de Nîmes où François Baudet, le brocanteur niçois spécialisé dans les cartes postales anciennes, avait fait étape en famille, en revenant d'un salon à Montpellier ? Les jurés de la cour d'assises du Var ont entendu hier trois versions, émanant des accusés, Yann Baudet, le fils de la victime, et sa mère, mais aussi de Rozenn, la fille cadette du couple, âgée de 14 ans au moment des faits. Ces versions se recoupent parfois, mais elles comportent de telles contradictions qu'il est bien malaisé d'y discerner la vérité.

Le fils charge sa mère

Yann Baudet en est resté à l'ultime version donnée aux policiers niçois en garde à vue.

« Au motel, ma mère est venue me voir quand j'ai pris ma douche. Elle m'a dit que c'était maintenant qu'il fallait le faire. Elle m'a dit qu'on allait au restaurant et qu'elle allait endormir tout le monde. A 5 heures du matin elle m'a réveillé en disant qu'elle avait peur de mourir. Elle m'a remis l'arme et j'ai tiré un seul coup dans la tête de mon père. J'ai avoué toute la vérité. »

Il a confirmé au président Tournier que sa mère était à ses côtés au moment du crime, qu'elle avait ce projet depuis des années, et qu'il avait acheté l'arme à sa demande, avec l'argent qu'elle lui avait remis à cet effet.

« Qu'elle me charge pour se sauver, ce n'est pas grave. J'ai tué mon père, mais je l'ai tué à cause de lui, parce que c'est lui qui a rendu ma mère comme ça. » Et, se tournant vers ses sœurs au banc des parties civiles en désignant leur mère : « De sa part, il ne faudra pas attendre de réponse, vous n'en aurez jamais. »



Après la plaidoirie de Me Thibault, pour l'aînée des filles Baudet, l'avocat général Philippe Guémas prendra ce matin ses réquisitions.

(Croquis d'audience Remy Kerfridin)

La mère enfonce son fils

Annie Baudet s'en est également tenue à sa version initiale.

« Mon fils a assassiné mon mari pendant que j'étais dans la salle de bain avec ma fille. En sortant, j'ai trouvé mon mari sur son lit avec un trou dans la tête et un filet de sang qui coulait. » Ce soir-là, il n'avait pas été prévu de le tuer. C'est Yann qui l'a décidé. On en avait parlé ensemble en janvier. J'ai cautionné au début. Puis je lui ai dit que ce n'était pas faisable, que c'était quand même son père. » Annie Baudet a nié avoir remis de l'argent à son fils pour acheter une arme.

Elle a nié aussi que la famille ait dîné à un restaurant avant le crime, commis selon elle vers 20 heures.

Nié encore avoir drogué la boisson de son mari et de sa fille.

La cour a entendu une écoute téléphonique réalisée cinq jours avant son arrestation. Annie Baudet y racontait en détail à sa fille aînée la scène du crime, ainsi que l'horrible épisode du stockage du corps de son mari dans un ancien snack de la rue de Jusieu à Nice, suivi de l'enterrement deux mois plus tard sur un terrain familial en Bretagne.

Tout au long de ce dialogue hallucinant, digne des « Tontons flingueurs », l'accusée avait conservé un ton égal, sans qu'aucune émotion ne transparaît dans sa voix.

Les souvenirs embrumés de la petite sœur

Dans les souvenirs de Rozenn Baudet, la plus jeune des filles de la famille, le dîner au restaurant avait bien eu lieu. Elle en était sortie dans un état second et n'avait pas compris pourquoi sa mère avait insisté pour l'emmener dans la salle de bain se doucher.

« Ma mère faisait des allers et retours jusqu'à la porte de la salle de bain en disant : « Alors, c'est fait ? C'est long. » Quand je suis sortie, j'ai vu mon père couvert sur le lit, et mon frère tout blanc, les bras ballants, qui disait : « Ca y est, c'est fait ». Ma mère m'a empêché de regarder et j'ai sombré. »

« Rozenn dit que votre mère était dans la salle de bain avec elle, donc votre version ne tient plus », a lancé à Yann Baudet l'avocat général Philippe Guémas. Il prendra la parole ce matin pour son réquisitoire, après les plaidoiries de partie civile de M^{es} Michel Valiergue et Virgile Thibault.

G. D.